

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 005-1510/15/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Festival de Jazz de Marseille des Cinq Continents pour l'organisation du festival 2016

DCOM 15/14258/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Festival international de Jazz de Marseille des Cinq Continents organise le festival jazz des cinq continents qui se déroulera à Marseille du 20 au 29 juillet 2016.

Si l'arrivée du IIIème millénaire a vu la création du "Festival de Jazz des Cinq continents" dans le parc du Palais Longchamp, le jazz trouve aujourd'hui plusieurs lieux à sa mesure : le théâtre Sylvain, le théâtre National de la Criée, le MuCEM.

Devant le succès des quinze premières éditions, ce festival se pérennise et accueille pour sa quinzième édition les grands noms du jazz.

A la fois prestigieux et populaire, ce festival est facteur d'attractivité et de répercussions médiatiques pour notre territoire. A ce titre il s'inscrit parfaitement dans une politique de promotion du territoire.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de soutenir l'organisation du festival 2016 par l'octroi d'une subvention d'un montant de 30 000 euros TTC à l'association Festival international de Jazz de Marseille des Cinq Continents.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FC 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le festival jazz des cinq continents dans le cadre de la promotion du territoire de MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 30 000 euros TTC à l'association Festival international de Jazz de Marseille des Cinq Continents.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Festival international de Jazz de Marseille des Cinq Continents.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique A710 – Nature 6743 – Fonction 023.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 005-1510/15/BC

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015